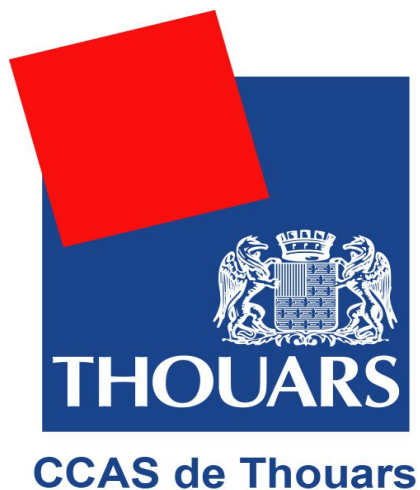




**DISPOSITIF SOLIDARITE ETUDIANTS DE THOUARS
(D.S.E.T.)**

Année universitaire 2026-2027

3, rue Drouyneau-de-Brie - 79100 THOUARS
☎ 05 49 66 55 35 - 📧 ccas@thouars.fr - Site internet : <https://thouars.fr>
Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 et 13h30-17h00

MEMO DSET 2026-2027

A conserver par l'étudiant(e).

1. Le dossier devra être retourné complété et signé au CCAS **au plus tard le 19 octobre 2026.**
2. Un courrier vous informera de l'acceptation ou du refus de l'aide après passage en commission d'attribution courant novembre 2026.
3. Courant décembre 2026, vous recevrez le 1^{er} versement de 40%.
4. Retour des attestations de présence aux cours et déclarations sur l'honneur remises par courrier **avant le 31 janvier 2027.**

AUCUN RAPPEL NE SERA FAIT.

5. Courant mars 2027, vous recevrez le 2^{ème} versement de 60% uniquement si les justificatifs sont fournis avant le 31 janvier 2027.



DISPOSITIF SOLIDARITE ETUDIANTS DE THOUARS

Année universitaire 2026-2027

CRITERES D'ATTRIBUTION

- Avoir sa résidence principale à Thouars et les communes associées (Sainte-Radegonde, Mauzé-Thouarsais, Missé) depuis l'année en cours (ou celle des parents de l'étudiant) ;
- Être âgé de moins de 26 ans au 31 décembre 2026 ;
- Être inscrit en 1^{ère} année, 2^{ème} année ou 3^{ème} année post-baccalauréat pour 2026-2027 : établissement public ou privé sous contrat ou dans le cadre d'un cycle d'études spécifiques validant un diplôme supérieur ;
- Avoir le statut d'étudiant ;
- En cas de triplement, l'aide sera refusée ;
- Maximum 3 aides DSET par étudiant pour l'ensemble de son cursus.
- Cf annexe tableau des points de charge.

PROCEDURE

- Le dossier peut être **téléchargé sur le site internet de la ville de Thouars** <https://thouars.fr> ou **retiré au C.C.A.S.** (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h) **entre le 1er juillet 2026 et le 18 octobre 2026.**
- Le dossier devra être retourné complet **au plus tard le 19 octobre 2026.** Au-delà de cette date aucun dossier ne sera instruit.
- Un courrier vous informera de l'acceptation ou du refus de l'aide après passage en commission courant novembre 2026.
- 2 virements seront effectués sur le compte de l'étudiant, selon le calendrier prévisionnel suivant :
 - 1^{er} versement de 40% courant décembre 2026 après acceptation du dossier,
 - 2^{ème} versement de 60% courant mars 2027 sous réserve de la réception du justificatif d'assiduité aux cours à produire avant le 31 janvier 2027.

1 - DEMANDEUR (l'étudiant(e))

Nom :
Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance : -26 ans ☐
Situation familiale :
☐ célibataire chez ses parents ☐ célibataire isolé(e)
☐ marié(e) ou pacsé(e) ☐ union libre
Adresse :
Code postal..... Commune :
Tél. : E-mail :

Date d'arrivée à Thouars/Mauzé-Thouarsais/Missé/Ste Radegonde :

2 – COMPOSITION DU FOYER FAMILIAL (des parents ayant la charge effective de l'étudiant ou du représentant légal)

Cochez si parents divorcés/séparés ☐

☐ Père

☐ Mère

Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse :
.....
Code Postal :
Commune :
Tél. fixe :
Portable :
E-mail :

Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse :
.....
Code Postal :
Commune :
Tél. fixe :
Portable :
E-mail :

Date d'arrivée du foyer (ou du représentant légal) à :
Thouars/Mauzé-Thouarsais/Missé/Ste Radegonde :

Enfants à la charge du foyer

Nom et prénom	Date de naissance	Scolarité - Lieu

Autres personnes à la charge du foyer

Nom et prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Activité professionnelle

3 – SCOLARITE DU DEMANDEUR

Année	Type d'étude	Nom et lieu de l'établissement
2023-2024		
2024-2025		
2025-2026		
2026-2027		

4 - RESSOURCES

RESSOURCES propres à l'étudiant(e)

(si l'étudiant n'est plus rattaché fiscalement à son/ses parents)

Montant du Revenu Fiscal de Référence (ligne 25 de l'avis d'imposition ou non-imposition 2026 sur les ressources 2025) :

RESSOURCES du foyer familial

Précisions sur la garde alternée :

- Les revenus des deux parents sont demandés (sauf situation particulière à argumenter par courrier).
- Si un parent perçoit une pension alimentaire, les revenus de l'autre parent ne sont pas à transmettre.

Montant du Revenu Fiscal de Référence (ligne 25 de l'avis d'imposition ou non-imposition 2026 sur les ressources 2025) :

(En cas de changement important dans votre situation depuis 2026, merci d'expliquer ces modifications sur une feuille libre et de joindre toute pièce justificative que vous jugerez nécessaire).

5 – CALCUL DES POINTS DE CHARGE

Cochez les cases correspondantes et calculez vos points de charge

A - Points de charge liés à la distance entre le domicile à Thouars et le lieu de l'enseignement

Nom de la ville du lieu de l'enseignement suivi :

- de 0 à 50 km = 0 point ☐
- de 51 à 200 km = 1 point ☐
- plus de 200 km = 2 points ☐

TOTAL A - Nombre points de charge : points

B - Points de charge liés à la composition familiale (à l'exclusion du demandeur)

Situation	Points attribués	Nombre d'enfants	Total des points
Personne(s) à charge * de moins de 25 ans au sein du foyer	+2		
Enfant(s) en étude supérieure hors Thouars (certificat de scolarité demandé)	+4		
Parent isolé	+2		
TOTAL B			

** demandeurs d'emploi, salariés, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, etc.*

Nombre points de charge A + B : points

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier.

*Date et signature des parents
(ou représentants légaux)
Précédé de la mention « Lu et approuvé »*

*Date et signature de l'Etudiant(e),
Précédé de la mention « Lu et approuvé »*

TABLEAU DES POINTS DE CHARGE

Revenu Fiscal de Référence →	< 10 000 €	10 000 € à 20 000 €	20 001 € à 30 000 €	30 001 € à 40 000 €	40 001 € à 60 000 €
Points de charge ↓					
0 à 3	1 000 €	800 €	400 €	200 €	0
4 à 7	1 100 €	900 €	600 €	300 €	0
8 à 11	1 200 €	1 000 €	800 €	500 €	200 €
12 et +	1 300 €	1 100 €	1 000 €	800 €	400 €

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Famille

- ☐ Copie du livret de famille (parents + enfants).
- ☐ Copie intégrale du jugement de séparation ou divorce des parents.
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 2 mois (exemple : quittance de loyer, facture d'électricité ou d'eau, attestation d'assurance habitation, etc).
- ☐ Avis d'imposition ou non-imposition **2026 (ressources 2025) des parents.**
- ☐ Justificatifs de scolarité pour les autres enfants du foyer familial y compris ceux étudiant hors Thouars.
- ☐ Courrier explicatif et pièces justificatives si la situation a changé en 2026.

Etudiant

- ☐ Carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour.
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 2 mois pour les études à l'IFSI de Thouars (exemple : quittance de loyer, facture d'électricité ou d'eau, attestation d'assurance habitation, etc).
- ☐ Justificatif d'inscription pour l'année en cours.
- ☐ Pour les établissements privés, compléter l'attestation d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers nationaux (formulaire joint).
- ☐ Avis d'imposition ou non-imposition **2026 (ressources 2025) de l'étudiant si déclaration propre.**
- ☐ Relevé d'identité bancaire de l'étudiant.



ATTESTATION D'HABILITATION A RECEVOIR
DES ETUDIANTS BOURSIERS NATIONAUX

Imprimé pour l'attribution du Dispositif Solidarité Étudiants de THOUARS
A compléter par l'établissement scolaire d'enseignement privé

À remettre au plus tard le 19 octobre 2026

au Centre Communal d'Action Sociale de Thouars (C.C.A.S.)
3, rue Drouyneau-de-Brie - 79100 Thouars

Je soussigné(e), M

Responsable de l'établissement d'enseignement privé

.....

.....

certifie que l'établissement est habilité à recevoir des étudiants boursiers nationaux.

Fait à, le

Cachet de l'établissement et signature